



**DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
SAINTE-CROIX  
SÉANCE DU MARDI 07 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, sept avril à vingt heure et trente minutes , le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le premier avril, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire.

Étaient présents :

Jean-Marc BALARAN (Maire), Christine GORGUES ROIG (Adjointe), Didier BOURG (Adjoint), Frédéric ORGUEIL, Pascal TAUPIAC, Nathalie CALMELS, Sylvain MASSIÉ, Flavie PIRON, Allison PLAS, Claire ASTOR.

Absents excusés : Nicolas BLATGÉ.

Secrétaire de séance : Flavie PIRON

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
11	10	0	10

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération,

Compte-tenu de son affichage sur le site de la mairie

le : **10 avril 2026**

Et de sa transmission en Préfecture le : **10 avril 2026**

**N°2026-05-01**

**5.2.3**

**Approbation du Procès-Verbal de la séance du 22 mars 2026**

Le procès-verbal de séance du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026 a été établi et transmis à tous les conseillers municipaux.

Ils sont invités à l'approuver.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-26 évoquant le procès-verbal,

**CONSIDERANT** que cette approbation concourt à l'intérêt général

Aucune observation n'est émise.

**Appelé à se prononcer, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- ✓ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 mars 2026

Fait et délibéré à Sainte-Croix, le 07 avril 2026,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Marc BALARAN

Le Secrétaire de séance

Flavie PIRON